



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Véronique Beetschen (CPV) du Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis ;
- ouï la présentation d'un-e candidat-e par M. Daniel Dubas au nom du groupe Les Verts, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition de la présidente du Conseil de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne

à main levée,

Mme Sara Soto (Les Verts) comme déléguée au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2016-2021.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/17 de la Municipalité, du 3 mai 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer un droit distinct et permanent de superficie n° 20'850, grevant 5'138 m² de la parcelle n° 7'378 en faveur de la société coopérative Logement Idéal, pour la construction d'un bâtiment comprenant au total 60 logements, des locaux d'activités et un parking souterrain de 125 places, aux conditions figurant dans le présent préavis ;
2. d'autoriser le remaniement parcellaire, pour une surface de 45 m², entre les parcelles n° 7'378 et n° 7'548 propriétés de la Commune de Lausanne ;
3. d'autoriser la modification de la servitude de passage à pied, pour tous véhicules et canalisations ID 007-2001 006043 aux conditions figurant dans le présent préavis ;
4. de modifier l'assiette et les conditions du DDP existant n° 7'172 aux conditions figurant dans le présent préavis ;
5. d'allouer un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 140'000.- pour l'acquisition du mobilier ;
6. d'amortir annuellement le crédit mentionné sous chiffre 5 par la rubrique 5900.331 du Service d'accueil de jour et de l'enfance ;
7. de faire figurer sous la rubrique 5900.390 les intérêts relatifs aux dépenses du crédit alloué sous chiffrer 5.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2018/13 de la Municipalité, du 19 avril 2018 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. l'octroi d'un crédit de CHF 1'400'000.- en vue d'une étude destinée à l'élaboration d'un projet de rénovation du collège de St-Roch. Ce compte sera balancé par prélèvement sur le crédit d'ouvrage qui sera sollicité ultérieurement par voie de préavis ;
2. de faire figurer sous la rubrique 5800.390 « Imputations internes » du budget de la Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers, les intérêts relatifs aux dépenses résultant du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Sara Soto « *Art urbain, pour une géographie des sites dédiés* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Latha Heiniger « *Fondation Idée-sport : L'activité physique non compétitive au service de la sociabilisation et de la participation dès le plus jeune âge* » ;
- oui la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Marie-Thérèse Sangra « *Pour mettre fin à la pénurie de logement pour la faune ailée de nos villes !* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Robert Joosten et consorts « *Pour des bus de quartier attractifs* » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Benoît Gaillard et consorts « *Fragilisation de la situation des taxis : quelles conséquences pour les prestations d'intérêt public à Lausanne.* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur□, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité œuvre en faveur d'une concurrence loyale parmi les acteurs du marché des taxis et s'emploie à préserver l'existence de centrales d'appel à même d'assurer des missions de transport relevant du service public. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 26 juin 2018

Présidence de M^{me} Marlène Voutat, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de Stéphane Wyssa et consorts « *EolJorat-Sud : y'a-t-il assez de vent ?* » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi vingt-six juin deux mil dix-huit.

La présidente :

Le secrétaire :